

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre des
membres
en exercice : 42

Séance du 31 janvier 1996

Sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Présents : 39 votants :
tous les délégués
sauf : Mme JUILLARD, Mme PETER, M. BERNECKER, représentés
respectivement par les délégués suppléants : Mlle ERNENWEIN, M.
BERTRAND, M. KREBS,
et MM. MEYER Ch., ZINCK, GROSS, non représentés

N° 6/1996

Objet : Indemnités de conseil du comptable, Trésorier communautaire

Le président rappelle au Conseil les dispositions mises en place par le Décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatifs à l'indemnité de conseil qui peut être versée au comptable, Trésorier communautaire.

Il informe qu'il a demandé le concours de M. CAYREL, Trésorier de Woerth, qui a accepté, pour l'assister dans tous les domaines de la gestion communautaire relevant de sa compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'accorder à M. CAYREL l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés au tarif et selon les modalités fixées par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 (J.O. du 17 décembre 1983) ;

- que cette indemnité sera versée à compter de l'exercice 1996 et pour toute la durée du mandat du Conseil Communautaire actuel.

Pour extrait conforme
le 13 février 1996

Le Président
Bernard LOGEL

